



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

**Région
Bretagne**

Formation aux
Économies
d'Énergie
des entreprises et
artisans du Bâtiment



Les aides financières

Les aides financières

- Le crédit d'impôt développement durable
 - Depuis le 1^{er} septembre 2014:
 - Un seul taux : **30%** même sans bouquet de travaux
 - Aucune condition de ressources
 - Plafond de dépenses :
 - Personne seul = 8 000€
 - Couples = 16 000€
 - Enfants à charge = + 400€ / enfant

Les aides financières

Equipements	Taux 01/09/2014 au 31/12/2015	Critères techniques	Plafond de dépenses spécifique
Isolation			
Plancher de combles perdus	30%	$R > 7 \text{ m}^2.\text{K/W}$	100 € TTC par m^2 de paroi isolée par l'intérieur
Rampants de toitures et plafonds de combles	30%	$R > 6 \text{ m}^2.\text{K/W}$	100 € TTC par m^2 de paroi isolée par l'intérieur. 150 € TTC par l'extérieur
Toitures-terrasses	30%	$R > 4,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$	150 € TTC par m^2 de paroi isolée par l'extérieur
Plancher bas sur sous-sol ou vide sanitaire	30%	$R > 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$	100 € TTC par m^2 de paroi isolée par l'intérieur
Murs donnant sur l'extérieur	30%	$R > 3,7 \text{ m}^2.\text{K/W}$	100 € TTC par m^2 de paroi isolée par l'intérieur. 150 € TTC par l'extérieur
Chauffage			
Pompes à chaleur air-eau	30%	$\text{COP} > 3,4$	
Chaudière bois, granulés et autres biomasses	30%	Rendement $\geq 80\%$ (chargement manuel) Rendement $\geq 85\%$ (chargement automatique)	
Poêle à bois, granulés et autres biomasses	30%	Concentration CO : $E \leq 0,3\%$ Rendement $\geq 70\%$ Indice de performance environnementale $I \leq 2$	
Chauffage solaire	30%	Capteur CSTbat ou Solar Keymark	1 000 € TTC par m^2 de capteurs solaires
Chauffe-eau			
Chauffe-eau solaire	30%	Capteur CSTbat ou Solar Keymark	1 000 € TTC par m^2 de capteurs solaires
Chauffe-eau thermodynamique	30%	$\text{COP} > 2,3$ (sauf sur air extrait : $\text{COP} > 2,5$) COP évalué selon la norme EN16147	

Les aides financières

- TVA à taux réduit
 - Taux à **5,5%** pour les travaux d'efficacité énergétique éligibles au crédit d'impôt développement durable **et leurs travaux indissociablement liés**
 - Pour les résidences principales **et secondaires** achevé depuis plus de 2 ans

Les aides financières

- L'Eco-Prêt à Taux Zéro
 - Sous condition d'un bouquet de travaux
 - Pour les résidences principales construites avant 1990
 - Possibilité d'y inclure les travaux induits et les frais d'études

Nombre de travaux	2	3
Montant maximum du prêt	20 000€	30 000€
Durée de remboursement	10 ans	15 ans

Les aides financières

- L'Eco-Prêt à Taux Zéro

Equipements	Critères techniques
Isolation	
Plancher de combles perdus	$R > 5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Rampants de toitures et plafonds de combles	$R > 4 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Toitures-terrasses	$R > 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Plancher bas sur sous-sol ou vide sanitaire	$R > 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Murs donnant sur l'extérieur	$R > 2,8 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Fenêtre ou porte fenêtre	$U_w \leq 1,8 \text{ W/m}^2.\text{K}$
Chauffage	
Pompes à chaleur air-eau	$\text{COP} > 3,3$
Chaudière bois, granulés et autres biomasses	Rendement $\geq 70\%$
Poêle à bois, granulés et autres biomasses	Rendement $\geq 70\%$
Chauffage solaire	Capteur CSTbat ou Solar Keymark
Chauffe-eau	
Chauffe-eau solaire	Capteur CSTbat ou Solar Keymark

Les aides financières

- Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
 - Obligation de l'état aux fournisseurs d'énergie de réaliser des économies d'énergie auprès de leurs clients
 - Prime sous formes de remises ou de bons d'achat pour les travaux éligibles
 - Ex : Installation d'une chaudière à condensation en Bretagne correspond à environ 350€ d'aide

Les aides financières

	Nombre de personnes composant le foyer	Plafonds de ressources ANAH	Plafonds AGGLO	Plafonds prime ETAT
REVENUS	1	14 245 / 18 262 €	23 688 €	25 000 €
	2	20 833 / 26 708 €	31 588 €	35 000 €
	3	25 056 / 32 119€	36 538 €	42 500 €
	4	29 271 / 37 525€	40 488 €	50 000 €
AIDES	Subvention Agglomération (gain énergétique 25% et +)	500 à 1250 €	1 000 à 2 000 €	
	Prime de l'état "habiter mieux" (gain énergétique 25% et +)	3 500 €		
	Subvention Anah (gain énergétique 25% et +)	35 à 50 % (plafonné à 20 000 € de travaux HT)		
	Prime exceptionnelle d'aide à la rénovation thermique (au moins 2 catégories de travaux énergétiques)		1 350 €	1 350 €

Les aides financières

- Cumul des dispositifs

	CIDD	ÉCO-PTZ	ANAH Subventions ANAH et prime FART	Prime de 1 350€
CIDD				
ÉCO-PTZ	CUMULABLES SOUS CONDITION L'éco-PTZ est cumulable avec le CIDD sur les mêmes travaux, à condition que le revenu fiscal de référence du foyer fiscal n'excède pas 30 000 € au titre de l'avant dernière année précédant cette offre			
ANAH Subventions ANAH et prime FART	CUMULABLES Les aides de l'ANAH sont déduites du montant TTC des dépenses éligibles au CIDD	CUMULABLES		
Prime de 1350€	CUMULABLES La prime de 1 350€ est déduite du montant TTC des dépenses éligibles au CIDD	CUMULABLES	NON CUMULABLES La prime de 1 350€ ne peut pas être cumulée avec les aides de l'ANAH	
Subventions des collectivités	CUMULABLES Les subventions des collectivités sont déduites du montant TTC des dépenses éligibles au CIDD	CUMULABLES	CUMULABLES	CUMULABLES